

# L'Université coopérative européenne en perspective The University cooperative européenne in perspective

Jean-François Draperi

Number 306, October 2007

L'Université coopérative européenne (UCE)  
The University cooperative européenne (UCE)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021250ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021250ar>

[See table of contents](#)

---

#### Publisher(s)

Association Recma

#### ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

---

#### Cite this article

Draperi, J.-F. (2007). L'Université coopérative européenne en perspective.  
*Revue internationale de l'économie sociale*, (306), 14–21.  
<https://doi.org/10.7202/1021250ar>

# L'UNIVERSITÉ COOPÉRATIVE EUROPÉENNE EN PERSPECTIVE

par Jean-François Draperi (\*)

(\*) Directeur du Centre d'économie sociale, travail et société (Cestes), Conservatoire national des arts et métiers (Cnam).

L'Université coopérative européenne (UCE) est à l'heure des bilans. Cette contribution vise à mettre en perspective son projet en l'inscrivant dans l'histoire récente des formations en économie sociale. L'UCE s'ancre dans une double filiation : celle des collèges coopératifs, puisqu'elle est une émanation du Groupement des collèges coopératifs, et celle de l'Université coopérative internationale (UCI). En même temps, elle n'est réductive ni au projet des collèges ni à celui de l'UCI. Avec simultanément une référence à l'UCI, ne serait-ce que par le sigle et la reprise de deux mots sur trois d'« Université coopérative internationale », et une distance prise par rapport à elle, l'initiative du groupement des collèges témoigne d'une double revendication : l'appartenance commune avec Henri Desroche à l'université coopérative et la construction d'une forme d'université coopérative différente de celles qui l'ont précédée.

## Les antécédences de l'UCE

L'UCI a été présentée dans une contribution récente (cf. *Recma*, n° 303, p. 77). Je complète ici la présentation faite précédemment en précisant des éléments qui intéressent l'objet de cette contribution. L'UCI a connu plusieurs antécédents qu'il est utile de présenter. Je ne reviens sur l'Institut international d'études coopératives (IIEC) <sup>(1)</sup> que pour souligner que les comptes rendus des cinq sessions qu'il tint entre 1931 et 1938 furent publiés dans la *Revue des études coopératives* <sup>(2)</sup>. L'intérêt de ces publications est, entre autres, qu'elles permirent à Henri Desroche de connaître et de s'inspirer de l'IIEC <sup>(3)</sup> pour fonder ses propres institutions <sup>(4)</sup>. La première d'entre elles, l'International Council for Research in Cooperation Development (ICRCD), est créée en 1957 et réunit trois centres : le Centro di Sociologia della Cooperazione de Milan, l'International Federation of Settlement and Neighbourhood Center et le Centre de recherche coopératives de l'EPHE. L'objet de l'ICRCD consiste en la publication en trois langues de l'*International Review of Community Development (Ircod)*.

La création de l'International Council for Research in Cooperation Development s'enracine dans deux colloques organisés par le Collège coopératif (Paris). Entre le 15 janvier et le 27 janvier 1962, le Collège coopératif organise une quinzaine d'études sur « Expansion planifiée et associations volontaires dans le développement coopératif », auxquelles participent,

(1) *Recma*, n° 303, p. 76-77.

(2) *Revue des études coopératives*, n° 45 (1932), n° 54 (1935), n° 61 (1936), n° 69 (1938).

(3) C. Gide, « La création d'un Institut international d'études coopératives », in *Revue des études coopératives*, 1931, p. 9.

(4) Henri Desroche, « Un antécédent de l'UCI, l'Institut international d'études coopératives », 1930-1938, in *Asscod*, n° 54, oct.-déc. 1980, p. 7.

entre autres, R. Dumont, M. Gutelman, M. Klatzmann, G. Belloncle et M. Marthelot. Les contributions portent sur le développement coopératif essentiellement en Europe et en Afrique du Nord et subsaharienne. Les textes sont publiés dans les livraisons 11 et 12 des *Archives internationales de sociologie de la coopération (AISC)*. Le second colloque a lieu à Tel-Aviv en mars 1965 et porte sur « Coopération agricole et développement rural ». Les 22-24 septembre de la même année, à Paris, est fondé le Conseil international de recherches coopératives (Ircod) par des représentants venant de trente-six pays.

## Le Collège coopératif (Paris) entre 1957 et 1960

L'ICRCD et l'Ircod furent pour Desroche des « ballons d'essai » de l'UCI. Mais la véritable structure porteuse de l'UCI fut le Collège coopératif (Paris). On ignore fréquemment ce que fut le collège coopératif de Paris au cours de ses toutes premières années de vie. Cette connaissance est cependant utile à l'UCE. Elle permet en outre de vérifier que l'objectif visé par Henri Desroche n'était pas celui auquel il a abouti. Le fondateur du Collège coopératif (Paris) ambitionnait en effet initialement de former les cadres coopératifs français par la création d'un collège « technique » pour des adultes en formation. De façon synthétique, le Collège a connu une double évolution entre 1958, date de sa création, et 1962. D'abord, la réponse des coopératives françaises n'a pas été à la hauteur des attentes : le public en provenance de ces coopératives n'est pas, ou peu, venu. Par contre, les coopérateurs ou agents de développement des pays accédant à l'indépendance qui fréquentaient l'École pratique des hautes études (EPHE) ont suivi les séminaires de sociologie coopérative d'Henri Desroche qui se déroulaient dans les murs de l'EPHE. Ce fait s'est accompagné d'une évolution des enseignements. Ne s'adressant pas à des salariés ou à des administrateurs de coopératives françaises, Henri Desroche élargit le programme de son collège : continuant de revendiquer une formation professionnelle centrée sur l'organisation, la gestion et le droit coopératifs, il intègre également la sociologie, l'économie et l'anthropologie appliquée.

Même s'il touche peu leurs membres, H. Desroche s'appuie néanmoins fortement sur les têtes des réseaux coopératifs français. Le Collège est présidé par J. Lacour, président de la Caisse centrale du Crédit coopératif. Il doit son installation, en 1962, dans les locaux de l'avenue Franco-Russe à la Fédération nationale des coopératives de consommation (FNCC) et à la Caisse centrale du Crédit coopératif. Par ailleurs, il est en relation avec l'Alliance coopérative internationale, avec les membres de divers mouvements coopératifs français et avec les différents secteurs de l'économie collective représentés dans la section française du Centre international de recherche et d'information sur l'économie collective (Ciriec). Le Collège rassemble dès l'année universitaire 1959-1960 des conférenciers et des professeurs renommés, certes issus de l'École pratique des hautes études

et des universités, mais aussi de multiples organes de coopération : J. Lacroix (secrétaire général de l'Union des coopérateurs de Lorraine), P. Lacour (président de la Caisse centrale de Crédit coopératif), J. Gray (secrétaire général de l'Entente communautaire), A. Chomel (inspecteur à la Caisse centrale de Crédit coopératif), C. Vienney (Bureau international du travail), J. Dumazedier (directeur de Peuple et Culture), J. Duffaure (directeur des maisons familiales d'apprentissage rural).

L'axe central de l'enseignement du Collège en 1960 est la coopération, l'objet du Collège étant « *les structures et techniques des différents secteurs coopératifs* »<sup>(5)</sup>. Le livret du Collège nous livre la définition de son champ d'investigation, que H. Desroche appelle « *le coopérateur coopérant* ». Ainsi se définit le métier à double dimension auquel visait la formation professionnelle du Collège. Coopérateur, puisque « *initiation ou spécialisation concernant prioritairement la gestion, l'organisation ou l'animation de sociétés coopératives au sens classique du terme (coopératives commerciales, agricoles, individuelles, bancaires...) ainsi que leurs institutions intercoopératives* ». Coopérant, puisque « *désormais des approches spécifiques sont requises pour réinterpréter les conditions de l'entreprise coopérative occidentale à la fois dans les conditions propres aux pays en voie de développement et dans les conditions prescrites par la coopération technique (bilatérale ou multilatérale) qui dominent les programmes d'aide et d'assistance* ».

Le champ couvert par l'enseignement et la recherche du Collège est celui du développement coopératif (au sens large) en France et dans le monde, à partir des diverses disciplines des sciences économiques et sociales, qui vont de la gestion à l'anthropologie en passant par le droit et l'histoire.

Le Collège coopératif dispense les trois cycles de formation universitaire en associant cours, voyages d'études et stages (en France et à l'étranger), préparant au diplôme du Collège coopératif, au diplôme de l'École pratique des hautes études et au doctorat de troisième cycle. Par exemple, deux stages collectifs, l'un dans une maison familiale d'apprentissage rural (à Noël) et l'autre dans l'École des gérants de l'Union des coopératives de Lorraine (à Pâques), sont proposés aux étudiants de première année. Sur les deux années universitaires 1959-1960 et 1960-1961 ont été accomplis dix voyages d'études en France et à l'étranger dans des organisations coopératives.

Joffre Dumazedier intervient au Collège dès 1959. En 1962, les étudiants peuvent suivre en scolarité complémentaire des certificats de l'Institut des sciences sociales du travail (ISST), dirigé à l'époque par Marcel David. Ce qui apparente Dumazedier, David et Desroche est un attachement à la dimension éducative de l'apprentissage, une pédagogie qui articule théorie et pratique, des valeurs qui sont celles de « solidarité » ou de « coopération » et qui visent l'émancipation et la transformation sociale.

Un regard porté sur la situation du Collège vers 1960 témoigne ainsi de son quadruple ancrage dans : 1) la coopération européenne, essentiellement portée par les grandes organisations de consommation et bancaires ; 2) la coopération pour le développement des pays de l'hémisphère sud ; 3) l'enseignement technique ; 4) l'enseignement théorique.

(5) Livret du Collège coopératif (Paris), 1960.

Comme l'UCI, le Collège coopératif (Paris) restera l'université d'une personne, Henri Desroche. Son développement ne peut être qu'externe : dans un second temps, Lyon, Aix et Rennes créent, avec le soutien du fondateur, leurs collèges qui s'organisent et fonctionnent de façon autonome.

## Deux héritages

Initiée par ces collèges, mais ambitionnant une dimension internationale, l'UCE additionne les acquis des collèges et ceux de l'UCI. Cependant, rien n'est moins évident que de mettre en œuvre un réseau de formations coopératives qui s'ancre simultanément dans l'expérience collégiale et dans celle de l'UCI. En effet, bien que fondés par le même personnage, les collèges et l'UCI sont deux projets tout à fait différents<sup>(6)</sup>. Les collèges sont des institutions de formation reconnues, intervenant sur des marchés de formation, disposant de budgets et de salariés ; les formations qu'ils délivrent sont diplômantes ; ils ont des conventions avec des universités publiques ; leur enseignement est continu, les cours en face à face pédagogique portant sur des objets scientifiques sont très importants. L'UCI réunit des équipes qui partagent très peu de traits communs selon les continents, mais fréquemment, les équipes associées dans l'UCI étaient des associations peu instituées, ne disposant pas de salariés, ni de formation propre, ni de convention universitaire (sauf en Amérique latine et au Québec). Ces associations s'appuient sur des missions de « profs » des collèges français (en général deux ou trois missions d'une dizaine de jours chaque année) et fonctionnent essentiellement à partir du travail personnel de leurs membres, accompagnés à distance, et produisant des travaux dans lesquels la matière première est constituée par les savoirs expérientiels des « chercheurs-acteurs ». Les outils de recherche-action créés par Henri Desroche ne sont d'ailleurs pas de même nature selon qu'ils ont été conçus dans le cadre de l'UCI ou dans celui du Collège. Le tome I d'*Apprentissage en sciences sociales et éducation permanente* (1971) décrit la situation d'enseignement classique au Collège, alors que l'autobiographie raisonnée, la notice de parcours, la notice de projet, présentés dans *Entreprendre d'apprendre* (1990), témoignent de la démarche de l'UCI. Et de fait, on serait bien en peine d'utiliser la méthodologie présentée dans le tome I (1971) dans une formation à distance avec des groupes informels. Inversement, il est très difficile, sauf à les adapter considérablement, de s'appuyer sur l'autobiographie raisonnée et ses outils complémentaires dans le cadre d'une institution de formation accueillant des cohortes de stagiaires à date fixe et dont les dossiers sont préalablement sélectionnés. Ces questions intéressent l'UCE dans la mesure où elle ambitionne, à juste titre, d'articuler préparation de diplômes dans les institutions de formation qu'elle regroupe et accompagne à distance.

(6) Je propose de revenir plus longuement dans une autre contribution sur les identités distinctes des collèges coopératifs et de l'UCI.

---

## L'évolution des besoins coopératifs

Il faut enfin préciser que cette ambition de l'UCE est une condition de sa réussite. En effet, l'évolution même des questions auxquelles le mouvement coopératif et l'économie sociale se doivent de répondre nécessite une relecture complète de l'organisation et de la stratégie pédagogiques.

Quand Charles Gide crée l'IIEC (1931), les coopératives de consommateurs dominent le mouvement coopératif. Mais l'horizon de la république coopérative esquissée par Gide dès 1889 s'éloigne. Le mouvement ne connaît pas la croissance espérée. L'objectif de Gide et de ses collègues est de renforcer la réflexion pour fortifier l'action. Comme on sait, l'hypothèse du consommateur-citoyen et de la grande république coopérative fut insuffisante pour soutenir l'action coopérative, mutualiste et associative. Mais c'est elle qui porte le mouvement coopératif de l'époque. En outre, l'IIEC ne regroupe que des enseignants et des chercheurs, certes engagés, mais il n'accepte pas en son sein les leaders coopératifs, sauf s'ils ont produit des publications ou un enseignement régulier. Gide insiste sur l'importance pour les chercheurs et les enseignants d'avoir leur propre groupement, à l'image des autres professions qui, note-t-il, ont toutes leurs organisations coopératives autonomes.

Henri Desroche crée le Collège coopératif dans un double contexte : celui de la croissance et du risque de « banalisation » des grandes entreprises coopératives<sup>(7)</sup>. H. Desroche assiste à l'effondrement des coopératives de consommateurs, ce fait historique jouant sans doute un rôle important dans l'évolution du Collège. Il crée ensuite l'UCI dans le contexte de l'accession à l'indépendance des pays de l'hémisphère sud. L'UCI se penche préférentiellement sur le développement coopératif à la base, la « coopération coopérante », le développement endogène, autocentré, etc., et peut-être surtout sur un microdéveloppement fondé essentiellement sur la coopération de production. Entre le monde de la coopération en France, analysé brillamment par Claude Vienney<sup>(8)</sup>, et celui des communautés rurales latino-américaines, africaines ou indiennes, il y a peu d'objets communs de connaissances. Ce fait est manifeste à la lecture comparée de la *Revue des études coopératives* (puis de la *Recma*) et des *Archives des sciences sociales de la coopération et du développement (Asscod)* : les deux revues françaises spécialisées dans le mouvement coopératif n'étudient pas le même objet et ne parlent pas le même langage, à quelques rares articles près. Elles n'en sont pas moins complémentaires l'une de l'autre.

---

(7) Moreau, J., *Essai sur une politique de l'économie sociale*, Ciem, 1982.

---

(8) Vienney, C., *L'économie du secteur coopératif français*, Cujas, 1966.

---

## La mondialisation des problématiques

De façon générale, les questions coopératives qui pouvaient être dissociées au moment de la décolonisation et pendant ce que l'on a appelé « la décennie du développement » ne peuvent plus l'être aujourd'hui.

Les problèmes des entreprises coopératives du Vieux Continent pendant les Trente Glorieuses étaient essentiellement des questions relatives à la professionnalisation, au renforcement des compétences, à l'expansion dans le cadre d'une croissance généralisée résultant de l'existence de nombreux besoins sociaux non satisfaits et solvables. Pour les pays de l'hémisphère sud, au contraire, il s'agissait de créer des collectifs capables d'initier un développement endogène, posant des problèmes d'animation coopérative, d'anthropologie appliquée, de micro-économie, à l'intention de populations n'ayant pas de formation technique ou théorique initiale. D'un côté, on avait besoin de managers d'institutions, de l'autre, d'animateurs de réseaux. La situation actuelle ne justifie plus cette dichotomie : animation coopérative, relation au territoire, commerce équitable, développement durable, gestion de projet, participation sociétaire, intercoopération, multi-sociétariat peuvent être posés de façon sensiblement identique aux quatre coins de la planète. La révolution des technologies de l'information et de la communication (TIC), la mondialisation économique, la difficulté des Etats à faire plus que réguler la financiarisation de l'économie sont des phénomènes qui touchent d'une façon ou d'une autre l'ensemble du monde. C'est dans ces nouvelles données que résident également les forces potentielles des formations à l'économie sociale. L'organisation collective, incluant en particulier un partenariat entre professionnels et universitaires à l'échelle internationale, la pédagogie coopérative et l'usage des TIC conditionnent la réussite de l'UCE.

Le constat de l'insuffisance d'une suprématie des consommateurs ou des producteurs exige de dépasser les cultures anciennes et les intérêts des seuls sociétaires qui orientent encore largement les politiques des fédérations. Il s'agit désormais de situer la coopération et l'économie sociale comme le meilleur moyen d'assurer un développement équilibré et durable. La structuration et les modes pédagogiques qu'elle a organisés désignent l'UCE comme le réseau de formation coopérative de référence pour le mouvement coopératif européen.

---

## Les conditions de la pérennité

Il est remarquable que l'UCE associe des traits qui sont dissociés dans les expériences de formation et de recherche coopératives antérieures. Comme l'IIEC, l'ICRCD et l'*Ircod*, elle est collective et vise à réunir des chercheurs et des formateurs, mais comme l'UCI et le Collège coopératif (Paris), elle définit un projet de formation coopérative.

Plus qu'au Collège coopératif ou à l'UCI, l'UCE se relie à une tradition de pensée et d'action qui se caractérise par une posture épistémologique originale – la recherche-action – et par un attachement à des valeurs originales – engagement volontaire, égalité, solidarité, indépendance, comme le met bien en évidence Maurice Parodi ci-dessous. Mais ces qualités suffisent-elle pour assurer sa pérennité? Nous pensons que l'UCE ne peut

réussir à s'inscrire dans la durée que si elle parvient à faire connaître ses spécificités au-delà du cercle des spécialistes de la coopération. Il existe en effet aujourd'hui plusieurs réseaux européens de formation. Aucun n'a de lien structurel avec les mouvements de l'économie sociale – à l'exception du Ciriec international, dont le champ est sensiblement plus large puisqu'il associe économie sociale et économie publique – et aucun n'a approfondi ni pratiqué la pédagogie coopérative autant que l'UCE. On peut prendre la mesure de ce travail sur son site. L'UCE représente un centre de ressources qui n'a sans doute pas d'équivalent à ce jour. Cependant, d'autres réseaux ou grands établissements disposent d'une meilleure visibilité que l'UCE, y compris auprès des mouvements d'économie sociale, en raison d'une forme de rente liée à leur notoriété, provenant de leur ancienneté ou de leur statut particulier, d'une offre de production théorique plus importante ou encore d'une meilleure valorisation de cette offre. L'économie sociale, l'UCE et les centres de formation s'intéressant à l'économie sociale partagent ici un intérêt commun : l'adhésion au centre de ressources de l'UCE les renforcerait tous. L'UCE peut en effet réunir de façon différenciée des personnes morales fortement engagées (l'équivalent de sociétaires), des partenaires établissant des relations régulières et réciproques et, enfin, des usagers.

---

## Une question et une proposition

Deux remarques pour finir cette introduction et prolonger le débat. Les forces de l'UCE résident sans aucun doute, d'une part, dans la structuration des centres qu'elle fédère et qui associent mouvements d'économie sociale et équipes de formation, d'autre part, dans sa connaissance inégalée de la pédagogie coopérative. Or, l'UCE a choisi comme objet central « l'entrepreneur social ». Certes, le thème est à la mode. Certes, ainsi que le précise Maurice Parodi, la définition que l'UCE donne à l'entrepreneur social est plus large que celle proposée par Jacques Defourny dans *Émergence de l'entreprise sociale* (Emes). Cependant, il y a fort à parier que la définition d'Emes reste celle de référence en Europe. Le terme d'entrepreneur en économie sociale, s'il est moins fluide, est sans doute plus acceptable par l'ensemble des fédérations coopératives, mutualistes et associatives.

Nous avons vu ci-dessus que l'Institut international d'études coopératives créé par Charles Gide avait inspiré Henri Desroche en raison de sa production et de sa publication de recherches dans la revue que Gide lui-même avait pris soin de créer dix ans auparavant avec Bernard Lavergne. LICRCD se construit autour de l'*International Review of Community Development (Ircod)*. L'*Ircod* fait connaître ses travaux dans les *Archives internationales de sociologie de la coopération (AISC)*, devenues *Archives internationales de sociologie de la coopération et du développement* en 1967 et, enfin, *Archives des sciences sociales de la coopération et du développement* en 1978. Certes,



l'ICRCD et l'Ircod n'ont pas duré, mais ils ont donné naissance à l'UCI et les *Archives internationales de sociologie de la coopération* ont assuré la notoriété rapide du Collège coopératif (Paris). Ce rapide rappel incite à conclure qu'en vue d'accroître sa légitimité et de se pérenniser, l'UCE doit nécessairement chercher à publier ses travaux et inviter ses membres à faire de même. La *Recma*, qui publie les études et les recherches en économie sociale sur le plan international depuis quatre-vingt-six ans, constitue un partenaire éditorial naturel pour l'UCE. C'est également le sens de ce premier dossier. ●